

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional		●					
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières	●						
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/4						
	Hauteur maximale (mètres)	17						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,8						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,35						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)	10						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	10						

Amendements

--

Notes

- (1) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage	(1)						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seuls les usages de « Service professionnel (65) » sont permis
--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis	(1)						
	Exclus	(2)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	10						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	10						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse) (5811) » et « Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse) (5812) » peuvent être aménagés avec un service à l'auto
(2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	185						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	370						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9,14						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale			●				
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional		●					
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public		●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social		(1)					
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis	(3)						
	Exclus	(2)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée		●					
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)		18					
	Superficie minimale de bâtiment (m²)		400					
	Superficie minimale de plancher (m²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)	13	13					
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	1,2						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,4	0,4					
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	22	15					
	Latérale minimale (mètres)	10	5					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	10	10					

Amendements

--

Notes

- (1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis
- (2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » sont interdits.
- (3) Les usages « Parc d'exposition (intérieur) (7313) » et « Parc d'amusement (intérieur) (7314) » sont permis. (R801-65)

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage		●					
	2: Commerce de quartier		(1)					
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus		(2)					

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●					
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	370					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2					
	Hauteur maximale (mètres)	9	9					
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,4					
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25	0,2					
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	10	10					
	Latérale minimale (mètres)	3	7					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

- (1) Seul l'usage « Station-service (533) » est permis
(2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale		●						
	2: Bifamiliale								
	3: Trifamiliale								
	4: Multifamiliale								
Commerce	1: Commerce de voisinage	●							
	2: Commerce de quartier	(1)							
	3: Commerce régional								
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●							
	2: Culturel et éducation primaire								
	3: Culte, éducation, santé et social								
	4: Récréatif régional et cimetières								
Conservation	1: Conservation								
Usages spécifiques	Permis								
	Exclus	(2)							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	En rangée								
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)								
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)		185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment								
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	6	6						
	Latérale minimale (mètres)	4,5	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)								
	Arrière minimale (mètres)	7	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seul l'usage « Établissement d'hébergement (583) » est permis
(2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12 (1)						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12 (2)						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

- (1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Restaurant avec service restreint (5813) » sont interdits

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis	(1)						
	Exclus	(2)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	11						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12 (3)						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

- (1) Les usages « Restaurant et établissement avec service restreint (5813) » et « Vente au détail de petits animaux de maison et objets s'y rattachant (animalerie) (5965) » sont permis
- (2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale			●				
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social		(1)					
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(2)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)			18				
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	4645	400					
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)	13	13					
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2	0,4					
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12	15					
	Latérale minimale (mètres)	12	5					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	10	10					

Amendements

--

Notes

- (1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis
(2) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	6						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	295						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Service de réparation (64) » sont interdits
--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	370						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	4						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis	(1)						
	Exclus	(2)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/3						
	Hauteur maximale (mètres)	11						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	12						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

- (1) L'usage « Restauration et établissement avec service restreint » (5813) est permis
(2) L'usage « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » est interdit

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	11						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	9						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	3						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	15						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	370						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,6						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,3						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale		●					
	4: Multifamiliale			●				
Commerce	1: Commerce de voisinage		●					
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus		(1)					

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●	●				
	Jumelée	●	●					
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	12	12	12				
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	110	110	110				
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2	1/2				
	Hauteur maximale (mètres)	9	9	9				
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment	2						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5	0,5				
	Rapport espace bâti/terrain maximal		0,25	0,25				
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	8	8	8				
	Latérale minimale (mètres)	3	3	3				
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7	7				

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier	(1)						
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	75						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,15						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seuls les usages « Station libre-service avec dépanneur (5533) » et « Restaurant avec service à l'auto (5819) » sont permis

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	●	●					
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale			●				
	4: Multifamiliale			●				
Commerce	1: Commerce de voisinage				●	●	●	
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus				(1)	(1)	(1)	

Normes spécifiques

Type de construction	Isolée	●		●	●			
	Jumelée		●			●		
	En rangée						●	
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	12	9	9	12	9	6	
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	120	110	110	110		
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185	155	220				
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2	2/2	1/2	1/2	1/2	
	Hauteur maximale (mètres)	9	9	9	9	9	9	
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment	1	2					
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	
	Rapport espace bâti/terrain maximal			0,25	0,25	0,25	0,25	
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	8	8	8	8	8	8	
	Latérale minimale (mètres)	3	3	3	4,5	4,5	4,5	
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7	7	7	7	7	

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier	(1)						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seul l'usage « Station libre-service avec service dépanneur (5533) » est permis

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	●	●					
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale			●				
	4: Multifamiliale			●				
Commerce	1: Commerce de voisinage				(1)			
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●	●				
	Jumelée		●					
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	12	9	9	12			
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	120	110	110			
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185	155	220				
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1 /2	1/2	1/2			
	Hauteur maximale (mètres)	9	9	9	9			
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment	1	2					
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5	0,5	0,4			
	Rapport espace bâti/terrain maximal				0,25			
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	10	10	10	10			
	Latérale minimale (mètres)	3	3	3	4,5			
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7	7	7			

Amendements

--

Notes

(1) Seuls les usages « Immeuble à bureau (60) », « Finance, assurance et service immobilier (61) » et « Service professionnel (65) » sont permis
--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	3: Commerce régional	●						
	4: Commerce régional lourd	●						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	4645						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/4						
	Hauteur maximale (mètres)	14,5						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	1						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)	12						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	9						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	2789						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/4						
	Hauteur maximale (mètres)	14,5						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	1						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	22						
	Latérale minimale (mètres)	15						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	15						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier	●						
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus	(1)						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	230						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/1						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Les usages « Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses (bars, brasseries, discothèques, etc.) (582) » et « Établissement avec services restreints (5813) » sont interdits

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale		●					
	4: Multifamiliale		●					
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social		(1)					
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●					
	Jumelée		●					
	En rangée		●					
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)		12					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)		140					
	Superficie minimale de plancher (m ²)		165					
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/3	2/3					
	Hauteur maximale (mètres)	13,5	13,5					
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,40	0,4					
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	4	4					
	Latérale minimale (mètres)	3	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

- (1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale		●					
	4: Multifamiliale		●					
Commerce	1: Commerce de voisinage	●						
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social		(1)					
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée	●	●					
	Jumelée		●					
	En rangée		●					
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	12	12					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	140					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185	165					
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/3	2/3					
	Hauteur maximale (mètres)	13,5	13,5					
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,40	0,4					
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	4	4					
	Latérale minimale (mètres)	3	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

- (1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre de logements min./max. par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public						
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●					
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public						
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●					
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce lourd						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public						
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation	●					
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre de logements min./max. par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	21						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée	●						
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	6						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
	5. Maison mobile / roulotte	●						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée	●						
	En rangée	●						

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	110						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	110						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée	●						
	En rangée	●						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	4						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	168						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	15						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	165						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	220						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	15						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	165						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	220						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	220						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	295						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis	(1)						
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) L'usage « Maison de villégiature (1100) » est permis
--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●					
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●					
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	15					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	165					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	220					
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2					
	Hauteur maximale (mètres)	12					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5					
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25					
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7					
	Latérale minimale (mètres)	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)	7					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dipositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	180						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	180						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/3						
	Hauteur maximale (mètres)	10,5						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	36						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,75						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	9						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	10						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale		●				
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/3					
	Hauteur maximale (mètres)	12					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	36					
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5					
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12					
	Latérale minimale (mètres)	7,5					
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)	12					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	155						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	155						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●	●					
	Jumelée		●					
	En rangée		●					
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9	9					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100	100					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100	100					
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2					
	Hauteur maximale (mètres)	9	9					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment		2					
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5					
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7	7					
	Latérale minimale (mètres)	3	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	½						
	Hauteur maximale (mètres)	12						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	3						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	11						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/4						
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	6						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	6						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●	●	●				
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●	●				
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée		●					
	En rangée			●				

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12	9	6				
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	120					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185	155	130				
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2	1/2				
	Hauteur maximale (mètres)	9	9	9				

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5	0,5				
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7	7	7				
	Latérale minimale (mètres)	3	3	3				
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7	7				

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●	●					
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée	●						
	En rangée		●					
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9	6,7					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	110						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	140	140					
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	2/2					
	Hauteur maximale (mètres)	9	9					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7	7					
	Latérale minimale (mètres)	3	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●	●					
	2: Bifamiliale		●					
	3: Trifamiliale			●				
	4: Multifamiliale				●			

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●	●	●			
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●	●	●	●			
	Jumelée		●					
	En rangée			●				

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12	9	6,7	12			
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140	120		140			
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185	155	140	185			
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2	2/2	1/2			
	Hauteur maximale (mètres)	9	9	9	9			

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1	4	3	4			
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5	0,5		0,5			
	Rapport espace bâti/terrain maximal			0,25	0,25	0,25		

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	(1)	(1)	(1)	(1)			
	Latérale minimale (mètres)	3	4,5	4,5	4,5			
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7	7	7	7			
	Arrière minimale (mètres)	(1)	(1)	(1)	(1)			

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●	●					
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●	●					
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée		●					
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9	9					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	110	110					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	110	110					
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/1	1/1					
	Hauteur maximale (mètres)	9	9					

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1	1					
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	4	6					
	Latérale minimale (mètres)	3	3					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	4	4					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	155						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	13,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	7,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,15						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	9						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	3						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	7,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,15						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	9						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	3						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	165						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	220						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	6						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	6						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale		●				
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce lourd						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●					
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/3					
	Hauteur maximale (mètres)	13,72					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	15					
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	4					
	Latérale minimale (mètres)	4					
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)	12					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale		●				
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●					
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	40					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	780					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	1950					
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/3					
	Hauteur maximale (mètres)	10,5					
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	20					
	Rapport plancher/terrain maximal	0,75					
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	18					
	Latérale minimale (mètres)	8					
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)	20					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	12						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	155						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée	●						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	6,1						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	66						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	133						
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,7						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,35						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée		●					
	Jumelée							
	En rangée	●						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	6,1	12					
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	66	200					
	Superficie minimale de plancher (m ²)	133						
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/2	2/4					
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	4						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25	0,25					
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7	7					
	Latérale minimale (mètres)	3	4					
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7	7					

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce lourd							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	11,5						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1 / 3						
	Hauteur maximale (mètres)	15,5						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	12						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,5						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	6						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée	●						
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	2						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,35						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	6						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	18						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	400						
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	3/4						
	Hauteur maximale (mètres)	18						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	20						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,4						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	5						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●					
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	18						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	400						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	2000						
	Hauteur en étages minimale/maximale	4/6						
	Hauteur maximale (mètres)	26						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	36						
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,40						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	5						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale	●						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	(1)						
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée	●						
	En rangée	●						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/3						
	Hauteur maximale (mètres)	13,5						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,4						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	4						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis
--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale	●						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	(1)						
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée	●						
	En rangée	●						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	12						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	165						
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/4						
	Hauteur maximale (mètres)	18						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,4						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	4						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seul l'usage « Maison de retraite (154) » est permis
--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale		●	●				
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●	●	●				
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	10						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	140						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	185						
	Hauteur en étages minimale/maximale	2	3	5				
	Hauteur maximale (mètres)	9	14,5	21				
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	1	14	28				
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	100	7	30				
	Latérale minimale (mètres)	20	7	7				
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	15	70	20				

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale							
	5. Maison mobile / roulotte							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	155						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	3						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale	●						
	2: Bifamiliale	●						
	3: Trifamiliale	●						
	4: Multifamiliale							

<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Cultuel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							

<u>Conservation</u>	1: Conservation							
----------------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée	●						
	Jumelée	●						
	En rangée	●						

<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	110						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	220						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						

<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment	3						
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						

<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières	●						
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public							
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières	●						
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis	(1)						
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

- (1) Les usages « Terrain de golf (sans chalet et autres aménagement sportif) (7411) » et « Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs) (7412) » sont permis

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières	●						
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,4						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	10						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							

Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							

Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							

Conservation	1: Conservation							
---------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--	--

Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							

Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/4						
	Hauteur maximale (mètres)	14,5						

Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	1						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						

Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	10						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social	●						
	4: Récréatif régional et cimetières	●						
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale	1 / 2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,8						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,2						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	12						
	Latérale minimale (mètres)	7,5						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	●						
	3: Culte, éducation, santé et social	(1)						
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation	●						
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	10						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	120						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	120						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,15						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	3						
	Total des marges latérales minimales (mètres)	7						
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seul l'usage « Activité religieux (691) » est permis
--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
Marges de recul	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
Commerce	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
Conservation	1: Conservation						
Usages spécifiques	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce régional						
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
<u>Conservation</u>	1: Conservation						
<u>Usages spécifiques</u>	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce lourd							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
Commerce	1: Commerce de voisinage						
	2: Commerce de quartier						
	3: Commerce lourd						
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●					
	2: Culturel et éducation primaire						
	3: Culte, éducation, santé et social						
	4: Récréatif régional et cimetières						
Conservation	1: Conservation						
Usages spécifiques	Permis						
	Exclus						

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)						
	Superficie minimale de plancher (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale						
	Hauteur maximale (mètres)						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment						
	Rapport plancher/terrain maximal						
	Rapport espace bâti/terrain maximal						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)						
	Latérale minimale (mètres)						
	Total des marges latérales minimales (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
<u>Commerce</u>	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire							
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
<u>Conservation</u>	1: Conservation							
<u>Usages spécifiques</u>	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

<u>Type de construction</u>	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)							
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)							
	Superficie minimale de plancher (m ²)							
	Hauteur en étages minimale/maximale							
	Hauteur maximale (mètres)							
<u>Rapports</u>	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal							
	Rapport espace bâti/terrain maximal							
<u>Marges de recul</u>	Avant minimale (mètres)							
	Latérale minimale (mètres)							
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)							

Amendements

--

Notes

--

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale							
	2: Bifamiliale							
	3: Trifamiliale							
	4: Multifamiliale							
Commerce	1: Commerce de voisinage							
	2: Commerce de quartier							
	3: Commerce régional							
Public	1: Parc, terrain de jeux et service public	●						
	2: Culturel et éducation primaire	(1)						
	3: Culte, éducation, santé et social							
	4: Récréatif régional et cimetières							
Conservation	1: Conservation							
Usages spécifiques	Permis							
	Exclus							

Dispositions spécifiques

Type de construction	Isolée							
	Jumelée							
	En rangée							
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9						
	Superficie minimale de bâtiment (m ²)	100						
	Superficie minimale de plancher (m ²)	100						
	Hauteur en étages minimale/maximale	1 / 2						
	Hauteur maximale (mètres)	9						
Rapports	Nombre maximal de logements par bâtiment							
	Rapport plancher/terrain maximal	0,5						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,25						
Marges de recul	Avant minimale (mètres)	7						
	Latérale minimale (mètres)	4						
	Total des marges latérales minimales (mètres)							
	Arrière minimale (mètres)	7						

Amendements

--

Notes

(1) Seuls les usages « Service de garderie (prématernelle) (6541) » et « Pouponnière ou garderie de nuit (6543) » sont permis
